

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
PARTIMMO
Frédéric FOURET

**MANDAT DE GESTION LOCATIVE ENTRE LA VILLE DE DUNKERQUE
ET PARTENORD LE GROUPE**

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'une résidence étudiante située rue des Arbres comprenant 114 logements locatifs sociaux et 64 places de stationnement. Cet ensemble était exploité dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti à LOGIS METROPOLE, arrivé à échéance le 30 avril 2026 sans renouvellement.

Depuis le 1er mai 2026, la Ville a repris la pleine maîtrise de l'immeuble et a été subrogée de plein droit dans les droits et obligations du bailleur vis-à-vis des locataires en place, dont les baux se poursuivent jusqu'à leur terme dans le respect du cadre du logement social.

Ne disposant pas des moyens internes pour assurer immédiatement la gestion locative de la résidence, et après un appel à manifestation d'intérêt resté infructueux, la Ville envisage de mettre en place une solution transitoire via un mandat de gestion locative (hors technique) confié, après négociation exclusive, à Partenord le Groupe, via sa marque Partimmo.

Ce mandat a été négocié pour un montant de 41 128 € HT et une durée d'un an.

Ce dispositif vise à assurer la continuité de la gestion et du service aux locataires, sans emporter transfert de droits sur le bien (ni occupation domaniale, ni délégation de service public). La convention correspondante est en cours de finalisation et un projet est annexé à la délibération.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le principe de la mise en place d'un dispositif transitoire de gestion locative de la résidence étudiante située rue des Arbres à DUNKERQUE.
- D'autoriser le Directeur Général à signer toute convention de mandat de gestion, ainsi que tout acte ou document y afférent, permettant d'assurer la continuité de la gestion locative de cet ensemble immobilier.
- De préciser que la convention définitive pourra faire l'objet d'ajustements par rapport au projet annexé, dans le respect de l'économie générale du dispositif.

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260625-CA20260625-019A-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

1